

Léance du 18 Février 1930

La C<sup>on</sup> s'est réunie sous la présidence de M. de Las Cases

Présents : M. de Las Cases, Chapral, Lancien, Roumie, Bergeon, François Thomaur

Sur l'initiative de M. Chapral, la C<sup>on</sup> échange des vues relatives aux décorations de l'Instruction Publique. M. Roumie se tient sur ce sujet en rapports avec la C<sup>on</sup> de l'Enseignement et la C<sup>on</sup> des Ric. Nat. envisagera avec bienveillance le projet qui serait déposé après accord entre le Ministre de l'É. P. et la C<sup>on</sup> d'Enseignement.

M. Lancien soumet à la C<sup>on</sup> l'amendement déposé par M. Héron et relatif aux décorations de fonctionnaires de la Chambre et du Sénat. Après discussion, la C<sup>on</sup> décide qu'elle ne s'opposera pas à l'adoption de cet amendement, le Sénat restant juge de la question.

La C<sup>on</sup> approuve les conclusions du rapport de M. Bergeon sur le projet de loi relatif aux combattants volontaires de 1914 (1929, n° 771).

M. Carrey remplace à la C<sup>on</sup> M. Jaumency d'inst<sup>itutions</sup> il est désigné comme rapporteur du projet de loi n° 492, 1929, en remplacement de M. Jaumency

Le Président

Le Secrétaire

E. de Las Cases

François Thomaur